

DÉLÉGATION DE TÂCHES À UN SOUS-TRAITANT



2 UN CONTRAT EST OBLIGATOIRE, MENTIONNANT PAR EXEMPLE...

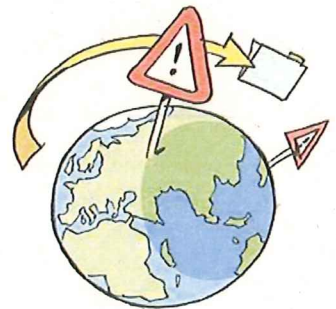
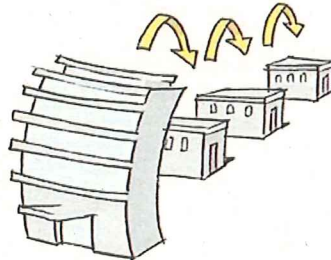
POUVOIR RÉCUPÉRER À TOUT MOMENT LES DONNÉES.

EFFECTUER DES AUDITS SUR LE SITE DU SOUS-TRAITANT.

EN CAS DE CESSATION DE COLLABORATION, OBTENIR LA PREUVE DE LA DESTRUCTION DES DONNÉES.

3 PAS DE SOUS-TRAITANCE EN CASCADE SAUF ACCORD PRÉALABLE ÉCRIT DE L'INSTITUTION.

4 SI LA SOUS-TRAITANCE SE FAIT À L'ÉTRANGER, LES LOIS DU PAYS DOIVENT OFFRIR UN NIVEAU DE PROTECTION ADEQUAT



*ART. 37 AL.2 LIPAD & ART. 13A RIPAD